



CERCLE DE SILENCE

Jeudi 28 février 2013

de 18h00 à 19h00

devant la gare de Creil

De cercle de silence en cercle de silence...

- Le 18 janvier, nous avons été reçus, à notre demande, à la préfecture de l'Oise par des responsables du service des étrangers ; notre objectif : veiller à ce que la circulaire du 28 novembre 2012 qui précise de nouveaux critères de régularisation soit appliquée de la façon la plus favorable possible aux étrangers qui y répondent.
- Le 20 février, nous avons été reçus, à notre demande, par la chef de cabinet du président du conseil général ; il s'agissait là plus particulièrement des **mineurs isolés étrangers et des jeunes étrangers devenus majeurs**. Nous nous sommes appuyés en particulier sur les recommandations du Défenseur des droits dans sa décision du 19 décembre 2012.
- A l'occasion de chacun de ces deux rendez-vous, nous avons rappelé à nos interlocuteurs leurs **obligations** par rapport à ces textes.
- Considérant de plus que ces **textes**, encore **mal appliqués**, sont **insuffisants**, nous nous mobilisons pour qu'au niveau de l'Etat comme à celui du conseil général, chaque élu intègre que, par nos votes, nous sommes sortis de l'ère Sarkozy et qu'i agisse en conséquence de ce mandat. **Nous, nous ne lâcherons rien !**

A propos des mineurs isolés étrangers...

« Le Défenseur des droits constate des situations de mineurs isolés étrangers en errance sur le territoire national, qui ne parviennent pas à être pris en charge et donc ne bénéficient pas d'une mesure de protection telle que prévue par la Convention internationale des droits de l'enfant.

Conscient des enjeux entourant l'accueil des mineurs isolés sur le territoire notamment au regard de la politique de maîtrise des flux migratoires, le Défenseur des droits considère que l'intérêt supérieur des enfants doit primer sur ces considérations et entend rappeler qu'un mineur étranger isolé est avant toute chose un mineur, un mineur vulnérable, un mineur vulnérable qui, accessoirement, se trouve être de nationalité étrangère. Le Défenseur des droits formule quinze recommandations [...] adressées à Mme la Garde sceaux, ministre de la justice et à M. le président de l'Assemblée des départements de France. [...] »

Dominique Baudis – Défenseur des droits - Extrait de sa décision n°MDE/2012-179

*Ce cercle de silence est organisé à l'initiative de « **Solidarité sans-papiers**, collectif de soutien aux migrants du bassin creillois » cercladesilencecreil@free.fr - Permanences d'accueil -> prendre rendez-vous au Centre Georges Brassens, 4 bis rue Henri Dunant à Creil - 03 44 24 54 64 – Réunions ouvertes de l'association une fois par mois ; adhésion 5 € ; contactez-nous. Les cercles de silence se forment devant la gare de Creil le 4ème jeudi de chaque mois. Prochains : 28 mars, 25 avril...*